

## ENVOL, MARQUE ENVIRONNEMENTALE DES ARTISANS

Destinée aux PME de moins de 50 salariés, EnVol (engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) est une marque nationale distinguant la mise en œuvre d'une politique de management environnemental dans les petites entreprises.

Moins lourde et contraignante à mettre en œuvre que la norme internationale ISO 14001, EnVol permet aux artisans soucieux de la protection de l'environnement de faire valoir auprès de leur clientèle leur implication dans ce domaine.

Après deux ans d'expérimentation, l'opération entre dans une phase de généralisation en 2011. C'est donc le moment d'en profiter. Grâce à EnVol, les entreprises artisanales, quelle que soit leur métier, peuvent accéder à une forme de certification environnementale adaptée à leurs tailles et à leurs moyens. La CMA propose un accompagnement spécifique à celles qui sont prêtes à s'engager dans la démarche. Celle-ci est basée sur le guide conçu par l'AFNOR pour assister les entreprises

dans la mise place d'un système de management environnemental. Ce référentiel comporte trois niveaux qui mènent aux certifications les plus élevées. La marque EnVol correspond aux exigences du niveau 1 du guide AFNOR. Elle apparaît comme un bon compromis pour les petites entreprises artisanales qui peuvent ensuite, si elles le souhaitent, aller plus loin dans la démarche.

### Un coiffeur donne l'exemple

Situé à Saint-Denis, le salon de coiffure Ozone C est la première petite entreprise réunionnaise à se lancer dans la démarche EnVol, accompagnée par le service Environnement de la CMA. Ozone C a fait du bien-être et de l'environnement son credo depuis son ouverture. Le salon de coiffure ne se fournit qu'en produits de soins bio et appliquait déjà certaines mesures, comme l'économie d'énergie. Parmi les nouvelles mesures prises en vue d'EnVol, on peut citer des efforts supplémentaires d'économie d'énergie, le tri et la diminution des déchets, la diminution de la consommation de papier, l'usage de serviettes écologiques et de produits écologiques de nettoyage. Sans bouleverser sa politique tarifaire, l'entreprise investira en 2011 dans un récupérateur d'eau de pluie (qui, filtrée, servira aux shampoings, à la machine à laver et aux toilettes), une fontaine à shampoing source d'économie d'eau et un filtrateur d'air. "La certification nous permettra de valider ce que nous faisons, c'est un choix d'entreprise et une volonté personnelle" explique son fondateur, Cédric Leveneur.



■ L'équipe d'Ozone C mobilisée pour obtenir la marque ENVOL.

Pour plus d'information, contactez la mission Environnement de la CMA : 0262 45 52 52. Voir aussi le site : [www.envol-entreprise.fr](http://www.envol-entreprise.fr)

## L'ÉCHO DES FILIÈRES

### NE JETEZ PLUS VOS CÂBLES

Les câbles électriques (déchets, rallonges usagées, etc.) sont désormais traités par RVE, entreprise artisanale spécialisée dans le recyclage des DEEE. RVE s'est équipée d'une ligne de broyage pour le traitement de tous les types de câbles électriques, tous les types de déchets électriques venant des professionnels.

Contact RVE : 0262 30 66 03.

### ARTISANS ÉLECTRICIENS, RAPPORTEZ VOS LAMPES À VOTRE FOURNISSEUR

A l'inverse des ampoules traditionnelles, les tubes et les lampes basse consommation se recyclent. Rapporter-les auprès de vos fournisseurs, qui sont points de collecte.

Points de collecte :

se renseigner auprès de SICR, 0262 41 10 57.

### RÉPARATEURS ÉLECTRIQUES, DEVENEZ POINT DE COLLECTE

Offrez un service supplémentaire à vos clients en reprenant leurs appareils électriques hors d'usage. Comment faire ? En nouant un partenariat avec Eco-Systèmes, l'éco-organisme en charge de la valorisation des DEEE à La Réunion. Vous serez vous-mêmes collectés gratuitement par un prestataire agréé.

Plus d'infos sur : [www.eco-systemes.fr](http://www.eco-systemes.fr) (rubrique " Distributeurs - Devenez partenaires ").